

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SB

SÉANCE DU 6 NOVEMBRE 2025

Conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq le six novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SEPVRET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu de la mairie, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Date de la convocation : 27 octobre 2025

Présents : MM./Mmes : BOUGOUIN Isabelle, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, CHESNES Dolorès, DUCOURTIEUX Jean-Claude, DURANDEAU Rodolphe, GIRARD Marie-Françoise, JUIN Fabrice, LIÉTARD Philippe, MIGAULT Marie-Rose, THIERY Yves

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : BARC Nathalie, BRISSARD Armand, PARISOT Bertrand, VRIGNAULT Emilie

Secrétaire de séance : Mme BUTRÉ Sabrina

ORDRE DU JOUR :

- Validation du dernier Procès-Verbal,
- Intervention de Cécile ROUYER de la bibliothèque,
- Organisation du 11 novembre,
- Repas des aînés du 6 décembre,
- Eclairage enfants au Coudray,
- Stérilisation chats errants,
- Travaux église,
- Décisions modificatives - Délibération crédit de TVA - Virement de crédit,
- Schéma de mutualisation,
- Validation des statuts Mellois en Poitou,
- Validation de la Protection Sociale Complémentaire – Participation employeur,
- Vente d'une parcelle Eco-Quartier,
- Validation de devis (micro-tracteur),
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

PC

SB

INTERVENTION DE CECILE ROUYER DE LA BIBLIOTHEQUE

Le Maire évoque brièvement l'histoire de la bibliothèque.

Le souhait de la nouvelle bibliothécaire est de faire rayonner la bibliothèque, en faire un lieu convivial, de rencontres et d'animations. Pour cette première étape, plusieurs tâches ont été réalisées :

- Le désherbage : plusieurs livres obsolètes ou abîmés ont été retirés du rayonnage et les habitants de la commune pouvaient récupérer les livres qui les intéressaient ; le reste a été donné à des associations.
- Une signalétique est mise en place pour davantage de clarté.
- Un nouvel aménagement plus accueillant (ameublement)
- L'éclairage reste insuffisant
- Informatisation : le catalogage et il reste l'indexation à réaliser.
- La bibliothèque dénombre environ mille livres.
- Plusieurs animations sont prévues : le 12 novembre « Partage de passions » - le 3 décembre
- Une exposition peinture est prévue en janvier avec la collaboration de bénévoles et de l'atelier peinture.
- Le nombre de lecteurs réguliers est d'environ 10 personnes et 5 bénévoles.

La bibliothécaire souhaiterait connaître le budget alloué de l'an prochain pour pouvoir se projeter.

ORGANISATION DU 11 NOVEMBRE

Pour la cérémonie organisée par la commune le 11 novembre 2025, **le Conseil Municipal, après en avoir débattu, décide d'accorder les dépenses liées à l'achat d'une gerbe de fleurs ainsi que celles liées pour le vin d'honneur.**

REPAS DES AÎNÉS DU 6 DÉCEMBRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de

- Fixer le prix du repas des aînés (qui aura lieu le samedi 7 décembre 2024) à **15 euros par personne** pour les habitant(e)s de la commune âgé(e)s de moins de 70 ans.
- D'accorder la **gratuité pour les personnes âgées de 70 ans et plus.**
- De donner la possibilité aux personnes âgées de 70 ans et plus, de se faire livrer au choix, un plateau repas ou une boîte de chocolats s'ils ne souhaitent pas prendre le repas à la salle des fêtes.
- De faire appel à un traiteur et d'accorder le règlement de sa facture.
- D'accorder les dépenses liées à l'achat de produits alimentaires non fournis par le traiteur, de la décoration de la salle et de l'animation du repas.

ECLAIRAGE DES ENFANTS AU COUDRAY

Le maire explique qu'un habitant du Coudray, rue Des chaumes a fait la demande d'un éclairage sur le chemin menant à l'arrêt de bus pour les enfants. Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal propose l'installation d'un éclairage solaire.

STÉRILISATION CHATS ERRANTS

Afin de limiter la prolifération des chats errant sur la commune et conformément au Code rural, une campagne de stérilisation sera programmée pour 2026 en partenariat avec la SPA de NIORT et un cabinet vétérinaire du territoire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accorder la stérilisation de 3 individus femelles et 2 individus mâles pour l'année 2026,
- d'allouer la somme maximale de 500 € pour le budget 2026,
- d'autoriser le Maire à signer la convention de partenariat inhérente, ainsi que tout document entrant dans l'application de la présente délibération.

TRAVAUX ÉGLISE

La commission s'est réunie et suggère quelques propositions pour les travaux :

- Conserver le carrelage existant, le plancher sur les côtés et le crépis,
- Revoir l'éclairage et l'étude acoustique,

- Prévoir un chauffage avec Pompe à chaleur réversible simple,
- Prévoir un WC derrière l'église,
- Toit en tuiles,
- Interrogation sur les vitraux (éventuellement, conservation du vitrail central)

DÉCISIONS MODIFICATIVES – DÉLIBÉRATION CRÉDIT DE TVA – VIREMENT DE CRÉDIT

- **Le Maire expose au Conseil Municipal que :**

La ligne budgétaire n'ayant pas été prévue pour l'étude des travaux de l'église et la maison 1 Rue St-Martin, le compte 203 doit être crédité de 10 010,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer les modifications ci-après :

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Article/Chapitre	Montant	Article/Chapitre	Montant
Désignation				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étude			20/203	10 010,00 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Réseaux de voirie	21/2151	10 010,00 €		

- **Le Maire expose au Conseil Municipal que :**

La ligne budgétaire n'ayant pas été prévue pour l'achat de la maison BONNIN 1 rue Saint-Martin, le compte 2132 doit être crédité de 28 500,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer les modifications ci-après :

<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits	
	Article/Chapitre	Montant	Article/Chapitre	Montant
Désignation				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Bâtiments publics	21/2131	16 000,00 €		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel et outillage incendie	21/2156	2 000,00 €		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Matériel de bureau et mobilier	21/2184	4 500,00 €		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Opération Eglise Saint-Martin/Bâtiments publics	0053/21/2131	6 000,00 €		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES Bâtiments privés			21/2132	28 500,00 €

- **Le Maire expose au Conseil Municipal que :**

La ligne budgétaire du compte 65888 doit être créditée de 0,63 € pour régulariser le compte de TVA du Budget 10802 de l'Eco-Quartier.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte d'effectuer les modifications ci-après :

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits		
	<i>Désignation</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE Autres				65/65888	0,63 €

<u>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits		
	<i>Désignation</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES Ventes de terrains aménagés				70/7015	0,63 €

- **Virement de crédit - Décision du maire N°1 Exercice 2025**
Le Maire informe le Conseil Municipal :

Article 1 : d'autoriser les transferts de crédits suivants

<u>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</u>	Diminution des crédits alloués		Augmentation des crédits		
	<i>Désignation</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>	<i>Article/Chapitre</i>	<i>Montant</i>
62/AUTRES SERVICES EXTERIEURS Rémun d'intermédiaires et honoraires				62/622	7 100,00 €
62/ AUTRES SERVICES EXTERIEURS Autre personnel extérieur	62/6218		1 500,00 €		
62/ AUTRES SERVICES EXTERIEURS Transp Biens, transp collectif	62/624		2 500,00 €		
62/ AUTRES SERVICES EXTERIEURS Frais de nettoyage des locaux	62/6283		1 400,00 €		
62/ AUTRES SERVICES EXTERIEURS Pub, publicat, relations publiques	62/623		1 000,00 €		
62/ AUTRES SERVICES EXTERIEURS A des tiers	62/62878		700,00 €		

SCHÉMA DE MUTUALISATION

Les actions de mutualisation entre collectivités territoriales, fortement développées depuis la réforme territoriale de 2010, permettent de renforcer l'action publique locale en favorisant les mises en commun de moyens, d'équipements, de matériels ou de personnels.

Aujourd'hui, de nombreuses actions ont déjà été lancées entre la communauté de communes et ses communes membres.

Le schéma de mutualisation est un rapport d'orientation adopté par le conseil communautaire sur avis des communes membres. Il est initié par la Communauté de Communes pour présenter le projet de mise en commun de moyens, équipements, matériels ou personnels entre une Communauté de Communes et ses communes membres ou entre les communes membres entre elles.

Des réunions organisées en bassins de vie en janvier février 2025 ont permis de mettre en avant les besoins et attentes des communes.

Un comité technique composés de techniciens des communes et un comité de pilotage composé d'élus volontaires ont validé 14 actions proposées dans le schéma de mutualisation 2026-2028 regroupées dans les thématiques suivantes :

- Matériel partagé et Achat partagé : 4 actions
- Réalisation d'inventaires : 2 actions
- Partage d'expertise communauté de communes / communes : 5 actions
- Communication et animation du territoire : 1 action
- Ressources Humaines : 2 actions

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité émet un **avis favorable** sur le projet de schéma de mutualisation Mellois en Poitou 2026-2028, annexé à la présente délibération.

VALIDATION DES STATUTS MELLOIS EN POITOU

Une nouvelle actualisation des statuts de Mellois en Poitou afin de se mettre en conformité avec :

- La loi du 18 décembre 2023 en ce qui concerne la compétence Petite enfance. La loi crée le statut d'autorité organisatrice de la petite enfance et de nouvelles obligations relatives à l'accueil et à l'information des familles. La communauté de communes exerçant ces missions dans les faits, il convient de les intégrer dans les statuts.
- Les débats faisant suite au séminaire compétence qui s'est tenu avec les élus en juin 2023. Lors de ce séminaire, a été actée, en accord avec la commune de Sainte Soline, la restitution du Tumulus entretenu dans les faits par la commune et resté inscrit dans les statuts.
- La prise en compte de la création de la commune nouvelle de Sauzé-entre-Bois,
- Les échanges avec le service départemental Jeunesse et Sports concernant la compétence enfance jeunesse et restauration scolaire. A l'occasion de ces échanges ont notamment été mis en avant :

- La nécessité de clarifier les statuts pour les accueils collectifs de mineurs sur le temps périscolaire.

Cette clarification permet aux communes ayant conservé la compétence scolaire de déclarer leur accueil périscolaire en accueil collectif de mineurs. La communauté de communes étant compétente dans les anciens statuts pour tous les ACM sur le temps périscolaire et extrascolaire.

- La nécessité de régulariser l'intervention du service restauration scolaire pour les repas des accueils collectifs de mineurs

- D'apporter une souplesse dans le fonctionnement des statuts de Mellois en Poitou en intégrant :

- le Contrat local de Santé à l'intérêt communautaire de la compétence Action sociale
- La ludothèque de Celles sur Belle, le Musée du Rauranum, le Centre Jean Rivierre et le Moulin du Marais à l'intérêt communautaire de la compétence Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels

Cette démarche atteste d'une volonté de Mellois en Poitou de se doter, à travers ses statuts, d'un outil de développement de son territoire actualisé avant la nouvelle mandature.

Ces modifications statutaires sont décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou l'inverse).

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert des compétences listées et décrites ci-dessous.

Madame/Monsieur le Maire rappelle que bien que le conseil municipal dispose de trois mois pour se prononcer à compter de la date de notification par la communauté de communes, il est souhaité que sa délibération soit reçue par la communauté de communes et dans le logiciel ACTE avant le 15 décembre 2025. A défaut de réponse dans un délai de trois mois, l'avis de la commune est réputé favorable.

Afin de prendre en compte le transfert ou la modification des compétences issues du vote du conseil communautaire du 25 septembre 2025, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité approuve les modifications statutaires telles qu'elles figurent dans les statuts annexés, à compter du 1er janvier 2026.

VALIDATION DE LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

- Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » souscrite par le centre de gestion, suite à l'avis du CST, le Conseil Municipal décide la participation communale de 60 €/agents/mois.
- Adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » souscrite par le centre de gestion, suite à l'avis du CST, le Conseil Municipal décide la participation communale de 15 €/agents/mois.

VENTE D'UNE PARCELLE ECO-QUARTIER

La parcelle cadastrée ZM 0079 d'une superficie de 543 m² au prix de 22,60 € TTC/m² soit un total de 12 271,80 € TTC (10 226,50 € HT) dont 2 045,30 € de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu :

- accepte à l'unanimité cette offre d'achat,
- applique la condition résolutoire de vente de parcelles dans l'éco-quartier,
- rappelle que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise le maire à signer l'acte de vente.

VALIDATION DE DEVIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis n° 20250915-4 pour l'achat d'un micro-tracteur et équipements à la SARL SAMAG – ZA de La Grande Plaine – 79800 LA MOTHE SAINT-HÉRAY pour un montant de 24 720,00 € HT soit 29 664,00 euros TTC

L'acquisition de ce matériel n'étant pas prévu pour le budget 2025 et se révélant assez urgent, le Conseil Municipal accepte de payer un acompte de 5 000,00 € sur l'exercice 2025 et le solde pour l'année 2026.


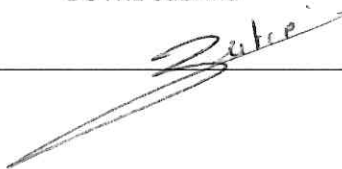
QUESTIONS DIVERSES

- Revoir le système de clefs du portail et des classe et la structure des jeux qui est vieillissante,
- Les travaux situés au virage de la Mantelière pour faciliter le passage du bus entre autres se feront en fin d'hiver,
- Un conseiller municipal demande une médaille d'honneur,
- Nous prévoyons l'aménagement d'un jardin du souvenir dans le cimetière,
- La CCMP lance une expérimentation autour de la filière bois pour l'accompagner face au changement climatique : le conseil désigne 2 délégués pour cette filière : Rodolphe DURANDEAU et Fabrice JUIN.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.
Fait et délibéré en séance du 6 novembre 2025*

Secrétaire de séance :
BUTRÉ Sabrina

Le Maire :
CHARPENTIER Patrick



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
 CONSEIL MUNICIPAL du 6 novembre 2025**

Procès-verbal consultable sur www.mairie-sepvret.fr ou en mairie

N° délibérations	Objet	Vote			
		Pour	Contre	Abstention	Exclus
N°46/2025	Cérémonie du 11 novembre	11	0	0	0
N°47/2025	Repas des aînés 6 décembre 2025	11	0	0	0
N°48/2025	Stérilisation des chats errants – participation communale	11	0	0	0
N°49/2025	Décision modificative n°1 – Budget Commune Ligne budgétaire « Frais d'étude »	11	0	0	0
N°50/2025	Décision modificative n°2 – Budget Commune Ligne budgétaire « Bâtiments privés »	11	0	0	0
N°51/2025	Décision modificative n°1 – Budget Eco-Quartier Régularisation arrondis TVA	11	0	0	0
N°52/2025	Avis favorable sur le Schéma de mutualisation Mellois en Poitou et commune membres 2026-2028	11	0	0	1
N°53/2025	Approbation des nouveaux statuts de la CC Mellois en Poitou	11	0	0	0
N°54/2025	Adhésion à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » souscrite par le CDG 79	11	0	0	0
N°55/2025	Adhésion à la convention de participation pour le risque « Santé » souscrite par le CDG 79	11	0	0	0
N°56/2025	Vente de la parcelle n°18 de l'Eco-Quartier	11	0	0	0
N°57/2025	Validation de devis du micro-tracteur et équipements	11	0	0	0

